

	TITRES	TARIFS
ZONE 1	BILLET UNITÉ	1,50 €
	BILLET UNITÉ ENFANT - 10 ANS	0,75 €
	BILLET UNITÉ DÉCLIC' 50%	0,75 €
	BILLET UNITÉ 50%*	0,75 €
	BILLET UNITÉ + FORFAIT BAGAGES	3,50 €
	CARNET DE 10 TRAJETS	13,50 €
	CARNET DE 10 TRAJETS DÉCLIC'	7,50 €
ABONNEMENT MENSUEL	30,00 €	
ZONE 2	BILLET UNITÉ	3,50 €
	BILLET UNITÉ ENFANT - 10 ANS	1,75 €
	BILLET UNITÉ DÉCLIC' 50%	1,75 €
	BILLET UNITÉ 50%*	1,75 €
	BILLET UNITÉ + FORFAIT BAGAGES	5,50 €
	CARNET DE 10 TRAJETS	31,50 €
	CARNET DE 10 TRAJETS DÉCLIC'	17,50 €
ABONNEMENT MENSUEL	70,00 €	
ZONE 3	BILLET UNITÉ	6,00 €
	BILLET UNITÉ ENFANT - 10 ANS	3,00 €
	BILLET UNITÉ DÉCLIC' 50%	3,00 €
	BILLET UNITÉ 50%*	3,00 €
	BILLET UNITÉ + FORFAIT BAGAGES	8,00 €
	CARNET DE 10 TRAJETS	54,00 €
	CARNET DE 10 TRAJETS DÉCLIC'	30,00 €
ABONNEMENT MENSUEL	120,00 €	
ZONE 4	BILLET UNITÉ	8,00 €
	BILLET UNITÉ ENFANT - 10 ANS	4,00 €
	BILLET UNITÉ DÉCLIC' 50%	4,00 €
	BILLET UNITÉ 50%*	4,00 €
	BILLET UNITÉ + FORFAIT BAGAGES	11,00 €
	CARNET DE 10 TRAJETS	72,00 €
	CARNET DE 10 TRAJETS DÉCLIC'	40,00 €
ABONNEMENT MENSUEL	160,00 €	

	CLUSES	MAGLAND Balme	MAGLAND	SALLANCHES	SAINT-GERVAIS	LES HOUCHES	CHAMONIX-MONT-BLANC
CHAMONIX-MONT-BLANC	•	•	•	•	•	•	•
LES HOUCHES	•	•	•	•	•	•	•
SAINT-GERVAIS	•	•	•	•	•	•	•
SALLANCHES	•	•	•	•	•	•	•
MAGLAND	•	•	•	•	•	•	•
MAGLAND Balme	•	•	•	•	•	•	•
CLUSES	•	•	•	•	•	•	•

départ
arrivée

La Région
vous transporteDu 03 Septembre 2018
au 05 Juillet 2019

■ La tarification Décllic' ne s'applique pas à l'intérieur des ressorts territoriaux indiqués dans le guide des transports en Haute-Savoie.

* Sur présentation d'une carte d'invalidité.

Vous pouvez consulter les conditions générales de vente et de transport à bord des autocars.

81

CHAMONIX-MONT-BLANC ▶ CLUSES

N'oubliez pas de vous reporter aux renvois ci-dessous

JOURS DE FONCTIONNEMENT	L M Me J V
PÉRIODE SCOLAIRE	●
VACANCES SCOLAIRES	●
CHAMONIX-MONT-BLANC Sud	07:00
LES HOUCHES Saint-Antoine	07:10
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS Gare Le Fayet	07:35
SALLANCHES Gare SNCF	08:00
SALLANCHES Mont-Blanc P+R	08:05
MAGLAND Gare SNCF	08:15
CLUSES Gare routière	08:25

JOURS DE FONCTIONNEMENT	Me	L M Me J V
PÉRIODE SCOLAIRE	●	●
VACANCES SCOLAIRES		●
CLUSES Gare routière	12:20	16:40
MAGLAND Gare SNCF	12:30	16:50
SALLANCHES Mont-Blanc P+R	12:40	17:00
SALLANCHES Gare SNCF	12:45	17:05
SAINT-GERVAIS-LES-BAINS Gare Le Fayet	13:00	17:30
LES HOUCHES Saint-Antoine	13:25	17:50
CHAMONIX-MONT-BLANC Sud	13:45	18:10

● CHAMONIX-MONT-BLANC Sud

● LES HOUCHES Saint-Antoine

● SAINT-GERVAIS-LES-BAINS Gare Le Fayet

● SALLANCHES Gare SNCF

● SALLANCHES Mont-Blanc **P+R**

● MAGLAND Gare SNCF

● CLUSES Gare routière



Pour la ligne interurbaine 81, la valeur est de 42g CO₂ / passager.kilomètre*

* Formule n°5 – Décret n° 2011-1336 du 24 octobre 2011 relatif à l'information sur la quantité de dioxyde de carbone émise à l'occasion d'une prestation de transport.

L : LUNDI - **M** : MARDI - **Me** : MERCREDI - **J** : JEUDI - **V** : VENDREDI
L : MONDAY - **M** : TUESDAY - **Me** : WEDNESDAY - **J** : THURSDAY - **V** : FRIDAY

Pas de service le samedi, le dimanche et les jours fériés.
 Except Saturdays, Sundays and public holidays.

Tous les arrêts sont desservis à condition de le demander au conducteur à la montée dans le car.
 Aux arrêts intermédiaires facultatifs, présentez-vous à l'heure de l'arrêt précédent et faites signe au conducteur.

▶ POUR EN SAVOIR PLUS :

Auprès de votre transporteur : SAT Passy 04 50 78 05 33

www.auvergnerhonealpes.fr/interurbain